



L'action de solidarité olympique du CIO

par Giulio Onesti, membre du CIO pour l'Italie et coordinateur de la Solidarité Olympique

L'énorme développement du Mouvement Olympique comptant aujourd'hui quelque 131 Comités Nationaux Olympiques a posé des problèmes d'assistance au sport des pays ayant récemment gagné leur indépendance.

Le CIO entend, par la création de la Solidarité Olympique, donner une dimension et des moyens nouveaux au programme d'assistance, sans toutefois interférer dans ceux déjà mis sur pied par certaines Fédérations Internationales et par plusieurs Etats. En organisant la Solidarité Olympique, le CIO est convaincu de réaliser une initiative qui renforcera les liens qui l'unissent aux CNO et assurera le développement ultérieur de l'Olympisme et du sport amateur dans le monde. Pour ce faire, il a demandé la collaboration des Comités Olympiques eux-mêmes et des Fédérations Internationales.

L'action du CIO s'articulera sur trois secteurs:

1. la formation de cadres et notamment l'organisation de stages de formation et de perfectionnement et l'offre de bourses d'études;
2. l'élaboration et la diffusion de documentation sportive, y compris une action dans le secteur des moyens audiovisuels;
3. la programmation et la construction d'infrastructure sportive où une triple contribution sera envisagée:

- a) élaboration de documentation technique concernant notamment les installations sportives élémentaires et économiques,
- b) création d'un service-conseil d'experts,
- c) organisation de cours de perfectionnement sportif pour architectes et ingénieurs.

La Solidarité Olympique du CIO a commencé par adresser un questionnaire très détaillé aux CNO et pour information aux Fédérations Internationales afin de connaître les besoins des CNO dans les domaines sus-mentionnés.

Les réponses complètes et précises sont indispensables à la mise en route de la Solidarité Olympique.

Dans un premier temps les actions de Solidarité Olympique se concentreront sur l'organisation des CNO et sur le renforcement de leur autonomie. Ensuite, l'on passera à l'assistance technique dans les divers sports.

Il faut souligner à ce propos qu'aucun cas d'assistance ne pourra se faire sous forme de subvention, mais uniquement sous forme de services, à l'exclusion de toute contribution en espèces ou en installations sportives.

Cette assistance se fera uniquement et toujours à travers le Comité Olympique du pays intéressé.

La Solidarité Olympique est organisée et dirigée par le CIO, sous la direction générale de son Président, de M. van Karnebeek, des deux autres Vice-Présidents et des Membres de la Commission Exécutive. Le Coordinateur du CIO, c'est-à-dire le soussigné, est à la disposition des CNO pour la partie opérationnelle.

Etant donné la nécessité d'une consultation continentale, le CIO a créé une Commission à caractère consultatif composée de membres du CIO et de représentants des CNO. Celle-ci participe à la planification des actions d'assistance, à la définition des priorités et au contrôle des réalisations.

De plus, dans le cadre du Secrétariat Général du CIO, un Bureau a été chargé de la réalisation pratique des opérations de Solidarité Olympique.

Le CIO entend constituer avec l'aide des CNO et des Fédérations Internationales, un groupe bénévole d'enseignants et d'experts pouvant être utilisé dans le cadre des programmes envisagés.

D'autre part la Solidarité Olympique se basera sur la collaboration qui est fondamentale des CNO et des Fédérations Internationales. Les CNO qui en ont les moyens pourront contribuer matériellement aux opérations de Solidarité Olympique.

La Solidarité Olympique implique des frais qui comprennent les stages, les consultations, les missions d'experts, les bourses d'études, les déplacements des professeurs, techniciens et experts, les frais d'élaboration et de publication de la documentation.

Ces frais seront en partie couverts par une tranche des fonds provenant du tiers des droits de Télévision destiné aux CNO et administré par le CIO.

Le CIO est en outre en train d'étudier la création d'une Fondation Olympique ou d'un Fonds Bancaire spécial, afin de rendre possible la récolte éventuelle de donations financières privées destinées à la Solidarité Olympique.

La Solidarité Olympique constituera une preuve convaincante et concrète que la fraternité olympique n'est pas une formule vide de sens mais bien une réalité.

En acceptant la haute charge de Coordinateur de la Solidarité Olympique, je remercie le CIO pour la confiance qui m'a été témoignée. Et je souhaite que la réalisation rapide et positive des programmes d'aide viendra confirmer une telle précieuse marque de confiance.

G.O.

